

LE SÉNAT

Le vendredi 11 septembre 1992

La séance est ouverte à 9 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE NOMBRE DE JOURS AVANT L'EXPIRATION DU MANDAT
DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, en l'absence de mon collègue, le sénateur Frith (malheureusement je n'ai pas son document à la main) mais je veux tout simplement répéter la présentation qu'il fait habituellement au sujet du nombre de jours avant les élections générales, selon les commentaires de mon collègue le sénateur Murray!

Alors, je me demande si les commentaires habituels du sénateur Frith pourraient être pris comme ayant été lus.

Une voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AJOURNEMENT

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)h) du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit à lundi prochain, le 14 septembre 1992, à 20 heures.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord

(La motion est adoptée.)

[Français]

BANQUES ET COMMERCE

AUTORISATION AU COMITÉ DE MODIFIER LA DATE DE SON
RAPPORT FINAL

L'honorable Jean-Marie Poitras: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 59(1)f) du Règlement, je propose:

Que nonobstant l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 23 juin 1992, le comité sénatorial permanent des

banques et du commerce soit autorisé à déposer le rapport final de son étude spéciale sur les propositions de règlements découlant de la nouvelle législation sur les institutions financières canadiennes, au plus tard le 31 décembre 1992.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion ?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AUTORISATION AU COMITÉ DE MODIFIER LA DATE DE
DÉPÔT DE SON RAPPORT FINAL

L'honorable Jean-Marie Poitras: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant notre article 59(1)f) du Règlement, je propose:

Que nonobstant l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 17 décembre 1991, le comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à déposer le rapport final de son étude spéciale sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes et la Société d'indemnisation en matière d'assurances, au plus le 31 décembre 1992.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 552 citoyens et citoyennes de la province de la Colombie-britannique qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions viennent principalement de Kamloops, Vancouver et Salmon Arm.

J'ai également l'honneur de présenter des pétitions signées par 593 citoyens et citoyennes de la Colombie-britannique qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions viennent principalement de Little Fort, Chase Kamloops et Pinantan Lake. Ceci fait un total de 1 145 citoyens et citoyennes du Canada. C'est une infime partie des centaines de milliers de Canadiens qui se sont opposés vigoureusement à la TPS, qui continuent de le faire et qui se rappelleront le mépris du gouvernement le jour des élections générales.